



AVIS PUBLIC 2026-048

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **6 juillet 2026 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2026-0023 visant l'immeuble situé au, 413, rue Chassé, Val-des-Sources.

Nature et effets :

La demande de dérogation mineure vise à permettre :

- Une marge de recul arrière du bâtiment principal à 9,90 mètres, contrairement à la marge arrière minimale de 10,00 mètres prescrite à l'article 7.2.2;
- Une marge de recul latérale gauche du bâtiment principal à 0 mètre contrairement à la marge latérale minimale de 3,00 mètres prescrite à l'article 7.2.3.
- Une marge de recul latérale gauche de la remise à 0 mètre, contrairement à la marge minimale de 1,00 mètre prescrite à l'article 7.4.1;
- Une marge de recul arrière de la remise de 0,90 mètre et de 0,55 mètre pour son avant-toit, contrairement aux marges minimales de 1,00 mètre et de 0,60 mètre prescrites à l'article 7.4.1.

Le tout contrairement aux dispositions du Règlement de zonage numéro 2006-116.

Toute personne intéressée pourra faire, **lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2026**, les observations pertinentes à la dérogation mineure en cause, pendant la période de questions réservée au public ou les transmettre par écrit, avant cette date, au 345, boulevard Saint-Luc, Val-des-Sources (Québec) J1T 2W4 ou bien par courriel au adm.mun@valdessources.ca.

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 19^e jour de juin 2026.


Annie Lamontagne
Greffière